

DECISION 02 2023

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

GARDES ADMINISTRATIVES – GARDES D'ORGANISATION DES SOINS

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L6143-7,

VU les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,

Vu le décret n° 2002-637 du 29 Avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L.110-4, et L.1111-7 du Code de la santé Publique,

Vu le décret n° 2005-920 du 2 Août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la convention de direction commune conclue le 20 Juin 2008 entre l'Hôpital Départemental de FELLERIES-LIESSIES et le Centre Hospitalier de SAMBRE-AVESNOIS,

VU l'arrêté du CNG en date du 17 février 2014 portant nomination de Madame Christine DEHOUX, en qualité de Directrice Déléguée de l'Hôpital Départemental de Felleries-Liessies,

VU la décision de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France relative à la nomination de Monsieur Michel THUMERELLE, en qualité de Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Maubeuge et du Centre Hospitalier de Felleries Liessies en date du 1^{er} janvier 2023,

VU la décision de délégation de signature donnée à Madame Christine DEHOUX, Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Felleries Liessies, en date du 1^{er} janvier 2023,

DECIDE

ARTICLE I : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel THUMERELLE, Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Maubeuge et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame DEHOUX Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Felleries Liessies, de donner une délégation de signature dans le cadre des gardes administratives aux personnes ci-dessous :

- Mme Christel LAPOSTOLLE, Adjoint des cadres
- Monsieur Laurent LECUYER, Ingénieur Hospitalier
- Madame Franckie MARA, Attachée d'Administration Hospitalière
- Madame Katherine MATTON, Cadre de Santé Supérieur



- M. Hugues PONCET, Attaché d'Administration Hospitalière
- Monsieur Christophe ROOSEN, Cadre de Santé

Les bénéficiaires de la présente délégation sont autorisés à signer au titre de l'Hôpital Départemental de FELLERIES-LIESSIES, uniquement dans le cadre des gardes administratives, les documents suivants :

- permissions de sortie des hospitalisés
- transferts sans mise en bière de patients décédés
- procédures d'hospitalisation de patients de l'établissement à la demande d'un tiers.

ARTICLE II : De donner une délégation de signature, dans le cadre des gardes d'organisation des soins, aux personnes citées ci-dessous :

- Madame Nadège ABARO, Cadre de Santé
- Mme Marie-Cécile BOUTELIER, Cadre de santé
- Mme Stéphanie COUVREUR, Cadre de santé
- Mme Dorothee DUBOIS, Cadre de santé
- Madame Julie LANCELOT, Cadre de Santé
- Madame Murielle MARION, Cadre de Santé
- Madame Houria OUAAD, Cadre Socio-éducatif

Les bénéficiaires de la présente délégation sont autorisés à signer au titre du Centre Hospitalier de Felleries Liessies les permissions de sortie des hospitalisés, et ce durant les gardes qu'elles accomplissent.

ARTICLE III : Toutes les délégations prises antérieurement à ce jour sont annulées.

ARTICLE IV : Cette décision sera transmise sans délai au comptable de l'établissement et sera notifiée pour information au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine séance. Elle fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R6143-38 et notifiée pour information aux intéressés et au registre

Fait à MAUBEUGE, le 2 Janvier 2023
Le Directeur par Intérim

Michel THUMERELLE

